

Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

Constitution de dossier d'Agrément

Objectif

- Constitution du Plan de Maîtrise sanitaire (PMS) de l'établissement
- Et/ou constitution du dossier d'agrément auprès des services vétérinaires

Méthode

- Identification de la demande
- Adaptation aux pratiques de l'établissement
- Optimisation en fonction de la réglementation en vigueur

Durée

- 1 à 3 jours d'état des lieux
- Séances par ½ journées consécutives ou non.

Moyen

- Audit
- Réglementation
- Dossier complet remis à l'établissement en fin d'intervention
- Rapport d'évaluation de l'intervention

Intervenant

- AG@P'pro
Organisme de formation n° 72 33 05 519 30

Programme

L'intervention pourra porter sur tout ou partie des thèmes suivants en fonction de la demande et de la durée convenue :

Le Plan de Maîtrise sanitaire :

- Plan HACCP
- Plan de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel
- Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)
- Autocontrôles et enregistrements
- Actions correctives